

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE SANTE
AGENTS EMPLOYES PAR LE SERVICE INTERIM TERRITORIAL DU CDG17**

**DELIBERATION
DEL-2025-11/n°10**

Le lundi 24 novembre 2025 à 14h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

| COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS | | | |
|---|--|---|---------|
| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
| Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président | Présent | Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON | |
| Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente | Excusée | Laurent MORICHON, Maire de TESSON | |
| Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président | Présent | Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE | |
| Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente | Excusée – Pouvoir à Mme TACHE | Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN | |
| David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président | Présent | Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE | |
| Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ | Présente | Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON | |
| Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN | Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU | | |
| Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE | Excusée | Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS | |
| Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU | Présent | Marie BASCLE, Maire des MATHES | |
| Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE | | François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux | |
| Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON | Excusé – Pouvoir à M. GRENOT | Anne DRIBAUTL, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN | Excusée |
| Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE | Excusé | | |
| René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE | | Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ | |
| Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES | Excusée – Pouvoir à Mme GUIMBERTEAU | Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs | |
| Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC | Excusé | | |
| Annick THIBAUTL, Maire-Adjointe de JONZAC | Excusée | Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER | |
| Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN | | Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE | |
| Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY | | Didier ROBLIN, Maire d'YVES | |
| Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT | | Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS | |
| Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes | Excusée – Pouvoir à M. BAUDON | Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge | |
| Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique | Excusé – Pouvoir à M. BOUILLÉ | Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire | |
| Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge | | Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente | |

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**TITULAIRES****SUPLÉANTS**

| TITULAIRES | | SUPLÉANTS | |
|--|----------------------------------|--|--|
| Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN | Présente | | |
| Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE | Excusée | Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT | |
| Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort | Excusée – Pouvoir à Mme DAVID | Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort | |
| Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan | | Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle | |
| Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale | Présente | | |
| Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale | Présente | | |

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

M. Jean-Marie TONNEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|-----------------------|----|
| MEMBRES EN EXERCICE : | 28 |
| MEMBRES PRESENTS : | 08 |
| NOMBRE DE POUVOIRS : | 07 |
| NOMBRE DE VOTANTS : | 15 |

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE SANTE
AGENTS EMPLOYES PAR LE SERVICE INTERIM TERRITORIAL DU CDG17

DELIBERATION
DEL-2025-11/n°10

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des assurances ;

Vu les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime DEL-2025-07/n°04 du 8 juillet 2025 attribuant la convention de participation à MNT/RELYENS ;

Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance signée entre le CDG17 et MNT/RELYENS ;

Vu l'avis de principe rendu par le comité social territorial le 25 septembre 2025, favorable à tout projet de collectivités qui décident d'adhérer au contrat collectif de la MNT proposé par le CDG17; prévoyant une participation employeur de 15 euros, sans modulation, pour le risque santé ;

Considérant que les agents du service Intérim sont mis à disposition des collectivités et établissements publics de Charente-Maritime, qui ont pour obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire santé des agents, à hauteur de 15 euros minimum par mois ;

Rappelant aux membres du Conseil que, par délibération DEL-2025-02/n°01 du 11 février 2025, le Conseil a décidé de réaliser toutes les opérations nécessaires pour conclure, par application de l'article L827-7 du Code Général de la Fonction Publique, une convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents, ainsi que le contrat collectif d'assurance associé et a autorisé le Président à effectuer tout acte en conséquence ;

Qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / Relyens ;

Que la convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de se prononcer sur la Protection Sociale Complémentaire Santé pour les agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD) employés par le service Intérim territorial du CDG17 et mis à disposition auprès des collectivités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- de faire bénéficier, les agents en CDD du service Intérim territorial mis à disposition des collectivités et établissements publics, de la convention de participation et de son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque Santé, à effet du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'accorder une participation financière, exclusivement, aux agents contractuels de droit public en activité et mis à disposition des collectivités par le service Intérim territorial, ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque Santé ;
- de fixer le niveau de participation mensuelle brute, pour les agents du service Intérim territorial mis à disposition des collectivités, à 15 euros ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à ce dossier ;
- d'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

Rapport n°10

Délibéré le 24 novembre 2025

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2025.

Le Président

Alexandre GRENOT

